

Bien que cela corresponde à un besoin réel important, il n'a pas encore été possible, compte tenu du contexte financier, de répondre effectivement, dans une grande proportion, au besoin de nouveaux équipements.

Les problèmes récents ont abouti, dans le cas des petits producteurs, à une paralysie quasi généralisée des opérations. Quelques producteurs d'importance moyenne ont dû, eux aussi, suspendre leurs opérations. Cet état de chose a eu pour résultat qu'un nombre élevé de petits propriétaires et d'exploitants ayant interrompu leurs activités minières se sont engagés dans une recherche éperdue et, dans certain cas, probablement désespérée de sources de fonds et (ou) d'associés ou d'acheteurs immédiats. Dans un tel contexte, il est bien évident qu'il est difficile d'attirer de nouveaux investisseurs au Pérou.

Bien que, dans ses derniers discours, le Président ait promis une vaste libéralisation des règlements restrictifs qui limitent l'entrée de capitaux étrangers au Pérou, pour le moment, peu de mesures ont été prises concrètement pour modifier les règlements existants. Cependant, un pas a été fait tout dernièrement, avec la suppression de certains articles restrictifs de l'accord de Cartagena, articles que le Pérou était le seul de tous les signataires de l'Accord à appliquer.

(L'accord de Cartagena est un accord de commerce préférentiel conclu entre le Pérou, le Vénézuéla, la Colombie, l'Équateur et la Bolivie.)

Le problème de la violence politique est sans doute la plus décourageante et la moins facile à résoudre des difficultés auxquelles l'industrie minière du Pérou doit faire face, du moins lorsqu'il s'agit d'attirer des partenaires étrangers. De 1980 à 1990, les attaques sur les chantiers miniers, contre les véhicules, etc. ont causé quelque 62 morts dont les victimes étaient directement reliées à cette industrie et occasionné